



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 février 2026 à 19h00

PRESENTS : MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENTE EXCUSEE : Mme CAVET Carole ;

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mr GEROUDET David.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 janvier 2026

Les membres du Conseil municipal approuvent le compte rendu.

2. FINANCES :

❖ Travaux de restauration de l'Eglise et demande de subvention :

Madame le Maire indique à l'assemblée la nécessité de restaurer l'Eglise du fait des fissures sur les deux contreforts du transept nord et des dégradations importantes de la charpente et la couverture en ardoises de Morzine en fin de vie.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 602 900 € HT. Cette dépense sera inscrite au chapitre 23 et Madame le Maire est autorisée à solliciter les subventions.

Cette décision est approuvée à l'unanimité

❖ Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association des parents d'élèves du RPI Essert-Romand / La Côte d'Arbroz

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention exceptionnelle de l'Association des Parents d'Elèves du regroupement pédagogique intercommunal Essert-Romand / La Côte d'Arbroz pour participer au financement de la classe découverte des élèves de l'école élémentaire à Belle-Île en Mer du 20 au 30 avril 2026.

Au total, 36 élèves vont participer à ce séjour dont le montant total s'élève à 38 399,00 €.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Objets	Dépenses	Recettes	Objets
Hébergement et nourriture	21 906,00	5 000,00	Subvention demandée à la Commune d'Essert-Romand
Transport jusqu'au lieu d'accueil	12 933,00	5 000,00	Subvention demandée à la Commune de La Côte d'Arbroz
Déplacement en cours de séjour		2 520,00	Subvention demandée au Département
Assurances et frais administratifs		7 200,00	Contribution apportée par les parents
Indemnisation ou rétribution des animateurs	3 560,00	18 679,00	APE
TOTAL	38 399,00	38 399,00	TOTAL

L'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association des parents d'Elèves du RPI à l'issue du séjour est approuvée à l'unanimité.

- ❖ Travaux de drainage route du Plan : Présentation du devis de 17 668 € pour réparer le pied du mur et refaire un drainage le long de la route avant la station de pompage.

3. PATRIMOINE :

- ❖ Mise en place d'un bail emphytéotique avec l'ACCA de La Côte d'Arbroz :

Madame le Maire rappelle que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section A numéro 819, 820, 822 et 823 d'une superficie totale de 1 499 m².

Il est proposé de mettre en place sur ces parcelles, un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, à titre gracieux entre la commune de La Côte d'Arbroz et l'Association de Chasse Agréée de la Côte d'Arbroz afin de leur permettre de construire un bâtiment d'environ 80 m² destiné à leur activité de chasse.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

- ❖ Mise en place d'un bail de chasse avec l'ACCA de La Côte d'Arbroz :

Madame le Maire propose la mise en place d'un bail de chasse d'une durée de 30 ans reconductible avec l'Association de Communale Chasse Agréée de La Côte d'Arbroz afin de permettre à l'ACCA de pratiquer la chasse sur les parcelles communales.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

4. FONCIER :

- ❖ Acquisition de 10 parcelles situées en zone Naturelle ou Agricole pour une superficie de 11 195 m², propriétés de Madame GEROUDET Mireille, pour 1 100,00 € et frais de notaire à la charge de la Commune.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

5. URBANISME :

- ❖ Examen des dossiers en cours

Permis de construire :

Mr BAUD	Route du Plan	Construction d'un garage	Accordé
---------	---------------	--------------------------	---------

6. QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ Fin de contrat de la secrétaire : au 31/03/2026 – Une offre d'emploi a été publiée (procédure obligatoire). Date limite de candidature : 01/03/2026.

- ❖ Recours MISSILIER :

Ordonnance en date du 6 janvier 2026 rendue par le Tribunal administratif de Grenoble : suite au mémoire déposé par l'avocat de la Commune en septembre dernier, Mr Missillier a été invité par le Tribunal à confirmer le maintien de ses écritures dans le délai d'un mois, sous peine de désistement d'office. Faute de confirmation de sa part, **le Tribunal Administratif de Grenoble a rendu une décision donnant acte du désistement de Mr Missilier.**

- ❖ Antenne : présentation du rendez-vous avec Orange et Eiffage. Suite à une demande, il est proposé de poser une antenne sur l'Alpage de l'Aulps. Le point à étudier se situe à hauteur de la salle de traite. Considérant la présence d'un alpagiste durant l'estive avec un troupeau de 160 bêtes, considérant la qualité des paysages et les vues exceptionnelles du site, considérant la proximité immédiate du site Natura 2000 du Roc d'Enfer et l'APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope), du Col Ratti un courrier à l'attention de Mme la Préfète sera fait dans ce sens pour lui faire part du refus du conseil municipal.

Commission Finances : lundi 16 février 2026 à 18h
Prochain conseil le 2 mars 2026 à 18h00.

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 30.

Le Maire,
Sophie MUFFAT



Le secrétaire,
GEROUDET David

